

Paris, le 14 décembre 2000

Nos réf. : I.E.C.-FD/LMy - N° 235/00

## COLLOQUE « OPINION PUBLIQUE ET POLLUTION »

Ce colloque, le troisième de la série « Risques et opinion publique », était organisé par la Société de Chimie Industrielle dans le cadre du Salon POLLUTEC 2000 qui s'est tenu à Lyon du 17 au 20 octobre derniers.

Le texte des communications est disponible sur le site internet de la S.C.I. : [www.scifrance.org](http://www.scifrance.org).

Parmi les sujets présentés, il convient de citer :

### **1 - « Les dioxines », par le professeur Alfred BERNARD, de l'Université Catholique de Louvain.**

De cette conférence très argumentée quant aux aspects techniques nous ne reprendrons que les conclusions du Pr. A. BERNARD :

Les dioxines ne sont pas uniquement un problème de santé publique mais sont devenues une redoutable arme politico-économique avec des enjeux considérables. La peur des dioxines représente pour certains alarmistes un fonds de commerce inépuisable, un véritable Sésame qui délie les bourses et ouvre les portes des médias. Ces polluants ont été littéralement diabolisés, ce qui a débouché sur un climat tout à fait irrationnel et même un véritable paradoxe. Alors que l'exposition humaine à ces polluants ne cesse de diminuer depuis le pic d'exposition dans les années 60-70, la peur des dioxines n'a jamais été aussi grande et jamais aussi, la société n'a consacré tant de moyens pour combattre les méfaits d'un seul polluant et ce au détriment de formes beaucoup plus graves de pollution (pollution de l'air). Au cours des dernières années, dans le respect du principe de précaution, la Belgique a investi mille fois plus pour les

## **2 - « Pollution atmosphérique : les effets sur l'appareil respiratoire », par le professeur Michel AUBIER, Service Pneumologie, Hôpital Bichat.**

Le rôle des polluants atmosphériques dans la genèse des maladies allergiques et particulièrement de l'asthme est soupçonné du fait que l'augmentation de fréquence de ces maladies coïncide, au cours des dernières décades, avec l'augmentation de certains polluants, et notamment les particules diesel (PD). Les hypothèses pathogéniques visant à expliquer les liens entre PD et allergies s'appuient sur des travaux récents qui mettent en exergue leur rôle favorisant dans la sensibilisation IgE dépendante. Néanmoins, si la pollution de l'air et les modifications du mode de vie (exposition croissante aux poussières organiques, habitudes alimentaires, etc.) ont été largement incriminées dans l'augmentation de la prévalence de l'asthme, la cause de cette augmentation n'est pas réellement déterminée. La fréquence de l'asthme dans les pays « propres » du Nord de l'Europe et dans les pays pollués d'Europe de l'Est indique même que la pollution de l'air serait plus un facteur aggravant de l'atopie qu'un acteur causal direct.

En conclusion, le professeur AUBIER reconnaît que les effets de la pollution atmosphérique sont encore mal connus. Les études épidémiologiques dont nous disposons démontrent des effets de cette pollution à court terme sur l'appareil respiratoire de populations à risque telles les asthmatiques. Les effets apparaissent transitoires et réversibles. Les effets à long terme sont plus difficiles à appréhender. En ce qui concerne les maladies respiratoires, notamment l'asthme, les études dont nous disposons suggèrent que la pollution atmosphérique n'est pas à l'origine de l'augmentation de ces affections.

## **3 - Quelques aspects de l'application du « principe de précaution », par le professeur Claude BOUDENE, toxicologue, membre de l'Académie Nationale de Médecine.**

La question traitée concerne la situation tout à fait paradoxale à laquelle se trouve confronté le toxicologue notamment dans le cadre de l'information du public ; le choix entre le seuil analytique – de plus en plus faible – et le seuil toxique encore très mal connu pour beaucoup des produits actuellement dénoncés.

Le professeur BOUDENE examine les différents profils possibles de la relation DOSE-EFFET selon les produits toxiques :

- . Relation linéaire, en général sans seuil, conduisant donc à une toxicité dès la plus faible dose
- . Relation linéaire-quadratique
- . Relation quadratique, impliquant un effet de seuil, explicable notamment par la pollution

Il est montré comment le choix de seuils réglementaires extrêmement faibles, sous prétexte du « principe de précaution », peut conduire à des situations absurdes :

C'est le cas notamment de l'arsenic dans l'eau. La fixation du seuil à 50 microgrammes d'arsenic par litre, tel qu'il est envisagé par les autorités communautaires, conduirait ainsi à la fermeture de 30 sources d'eau minérale en France, dont celle de VOLVIC !

Ces quelques exemples montrent combien la tendance actuelle d'une généralisation du principe de précaution risque de perturber, sinon de paralyser l'évaluation, sereine et raisonnée, par le toxicologue de ce **rapport bénéfice/risque** qui doit rester à la base de toute prévention.

La surestimation d'un risque, confortée par sa diabolisation par l'opinion publique, ne doit pas inciter le décideur à se précipiter vers un autre produit, qui a pour seul mérite d'être nouveau, donc encore mal connu. La réaction spontanée et instinctive du public qui va le plus souvent dans le sens d'une diabolisation peut d'ailleurs aller, en sens contraire, vers des manquements à une politique de sécurité sanitaire lorsque les risques lui paraissent être compensés par des bénéfices. Par exemple, avant la mise en vente de la pilule contraceptive, on avait demandé un suivi de quelques cohortes pendant vingt ans ; l'opinion publique ne l'a pas accepté et la pilule s'est répandue très rapidement. Il en a été de même pour l'hormonothérapie substitutive après la ménopause. Tous ces exemples contraires montrent combien les facteurs subjectifs entrent en compte dans la lutte contre les risques.

C'est pourquoi le toxicologue doit garder, dans son comportement, une démarche objective et raisonnée, appuyée sur des données dont la fiabilité aura été minutieusement contrôlée.

#### **4 - Effets pervers de la transparence en matière de communication, par Jean-Pierre SUETY, substitut du Procureur de la République au Tribunal de Grande Instance de Mâcon.**

J.P. SUETY aborde la problématique de la communication en rappelant quelques faits :

. Selon une enquête récente, les catégories soupçonnées de mentir le plus sont :

- les hommes politiques, pour 61 % des français
- les médias, pour 25 % des français.

. Paradoxe entre une incrédition croissante du public vis-à-vis de la véracité des informations reçues et une exigence de plus en plus d'informations.

. Conflit permanent entre la rapidité de l'information et la qualité (voire la véracité) de l'information.

. N'importe qui peut épiloguer, au café du commerce, sur les risques inhérents à la dioxine, sur le danger cancérigène du fuel lourd pour les nettoyeurs de plage, sur l'hypothèque fatale des nitrates, etc.

Mais personne ne sait quand, où et pourquoi on pourrait subir les conséquences toxiques de l'une de ces agressions.

Pour J.P. SUETY, l'amélioration de la communication repose sur un ensemble de précautions dont nous ne citerons ici que quelques-unes :

La source de l'information repose sur les professionnels eux-mêmes. Ceci suppose qu'ils s'informent correctement, en faisant appel notamment à des personnes compétentes. Dans les domaines scientifiques, la compétence d'un interlocuteur peut être appréciée par son poste, ses responsabilités, ses publications dans les revues scientifiques, etc. Ceci suppose également de la part des journalistes une formation suffisante, ne serait-ce que pour appréhender valablement les sujets traités.

Du côté de ceux qui fournissent l'information (les scientifiques, les industriels, les politiques,...), un effort certain reste à faire : il faut qu'ils acceptent de « parler vrai ».

Mais pour ce faire, il convient aussi qu'ils n'aient rien à cacher !

Cet exposé mettant en cause les relations avec les médias a donné lieu à de nombreuses questions et observations de la part des participants dans la salle.

Il a été rappelé que l'information constitue pour les médias une denrée commerciale, alors que le savoir ne peut être considéré comme tel.

La question se pose alors de la déontologie des médias, domaine qui n'est soumis – selon certains intervenants – à aucune obligation éthique professionnelle spécifique.

Les journalistes présents rappellent certaines de leurs contraintes : impératifs de délais, brièveté des messages délivrés (notamment dans le cadre des informations télévisées), manque d'informations, ... On s'accorde sur le fait que la communication est un métier, parfois difficile ; souvent, les industriels ont encore des efforts à faire pour améliorer leur communication !

. Action en justice concernant les retombées de Tchernobyl, action déposée à Reims !

. Affaire de Baia-Mare en Roumanie, ... (Pollution de la rivière Tisza).

Quelques caractéristiques se dégagent de ces exemples et de nombreux autres :

- le mélange de l'interprétation et des faits qui, dans ces conditions, ne sont plus perceptibles au lecteur ou à l'auditeur,
- l'interprétation, qui n'est d'ailleurs pas tant le résultat d'un choix politique (encore qu'elle le soit quelquefois), que le remodelage par les fondamentaux de la pensée française de ce qui concerne des us et des coutumes qui lui sont étrangères,
- l'absence d'une analyse froide et détaillée des événements,
- l'abandon rapide du sujet, fut-il important, au profit de l'actualité qui le suit.

**En conclusion**, le souci de l'environnement a pris depuis quelques années une place prépondérante dans les préoccupations des sociétés industrialisées. Il intègre désormais des soucis de santé publique. Il est donc non seulement normal, mais indispensable que la presse et les médias en parlent.

La radio et (surtout) la télévision ont une lourde responsabilité, car elles façonnent quasi instantanément l'opinion. Il nous est apparu que dans le secteur nucléaire, elles savaient faire preuve d'une louable prudence et s'efforçaient de donner la parole à toutes les parties. Il n'en a pas été de même dans le traitement de l'affaire de Baia-Mare. Cette différence est sans doute due au fait que le sujet nucléaire revient régulièrement et que tous les acteurs sont connus des médias. Leçon à retenir pour les autres secteurs à risque.

La presse a de son côté un rôle important d'information du public. Elle le jouera correctement d'abord si elle est objective. Mais, les questions environnementales sont à la base des questions techniques. Un minimum de connaissances est nécessaire si l'on veut éviter de tomber dans tous les pièges. La presse doit se donner les moyens de les acquérir.

Inévitablement les médias doivent tenir compte du public, de leur public. Celui-ci est à la fois partial et attiré par le catastrophisme.

Mais qui formera le public avant de l'informer ? Les médias font-ils l'opinion du public ou le public l'opinion des médias ? Qui manipule qui ? Nous laissons cette question pour la discussion. Mais il ne faut pas ignorer le rôle des responsables politiques et des experts dans

Le conférencier présente le dispositif « Engagement de progrès » mis en place par les industries chimiques en Rhône-Alpes depuis 1992.

Il s'agit d'une démarche proposée aux industriels, axée sur la communication vers le public, qui se veut à la fois spécifique, collective et volontariste.

**La première phase (1992-1997)** a vu l'établissement des programmes d'actions sur 5 ans, par chacun des sites concernés.

**Cet Engagement de Progrès collectif régional** est basé sur trois critères sensibles quant à la perception de l'impact des usines par les riverains :

- . odeurs
- . fumées
- . esthétique des sites.

Chaque site concerné a ainsi élaboré un programme d'actions sur cinq ans pour réaliser des progrès effectivement perçus comme tels par l'opinion publique.

Afin de mesurer l'évolution de la perception des populations proches des usines, un indicateur de progrès collectif a été créé à l'échelle régionale. Basé sur l'interrogation d'un panel de riverains, cet indicateur de perception permet de savoir comment les actions d'amélioration sont ressenties.

Chaque année, les résultats observés sont commentés au cours d'une conférence de presse, et les actions détaillées font l'objet de plusieurs visites de presse sur site.

On valorise ainsi les efforts entrepris par 94 établissements de la région impliquant 22 000 personnes, soit plus de 90 % de l'effectif de la chimie Rhône-Alpes.

Les actions réalisées pendant ces 5 années ont été recensées : **437 actions représentant 227,9 MF** et se répartissant comme suit :

Odeurs	101 actions	52 MF
Fumées	84 actions	109,4 MF
Esthétique	180 actions	45,6 MF
Bruit et divers	72 actions	20,9 MF

Ce bilan posé en octobre 97 a montré la grande difficulté à faire percevoir les améliorations, pourtant réelles et significatives.

L'accentuation de l'effort d'explication auprès des riverains des actions menées par la chimie régionale doit permettre à l'indicateur de progrès collectif de repartir sur une base nouvelle.

Comme bilan provisoire de cette deuxième phase, ce sont 234 actions pour traiter des odeurs, des fumées, du bruit, de l'aspect des sites et de l'information des riverains qui ont été menées de 1997 à 1999 pour un coût de 94 MF, soit en 7 ans, 691 actions pour un coût de 321 millions de francs : un effort de longue haleine et qui reste soutenu !

L'indicateur de progrès collectif, outil qui mesure l'évolution de la perception des riverains, est en amélioration. La quasi-totalité des composantes de l'indicateur (odeurs, fumées, bruit, information des riverains) évoluent dans un sens favorable. Seule celle relative à l'aspect des sites est en recul.

En parallèle, il a été créé un site Internet qui donne accès à toutes les données des Engagements de Progrès : [www.chimie-rhonealpes.org](http://www.chimie-rhonealpes.org)

Ce site offre, à ceux qui veulent en savoir plus, une base de données avec des chiffres clés sur l'industrie chimique, l'Engagement de Progrès, la sécurité, la pollution atmosphérique.

Mais le cœur du site, sa raison d'être, c'est la partie centrale intitulée « j'apprends la sécurité », où une approche pédagogique des notions de dangers et de risques est proposée de façon ludique.

Enfin, il permet de faire le point des aspects significatifs de l'Engagement de Progrès dans l'actualité de la chimie régionale.

**Troisième phase** : Après 2000 : Le Bureau de la Chambre Syndicale des Industries Chimiques Rhône-Alpes a décidé de reconduire la démarche pendant encore 2 ans.

Le mode de communication « Conférence de presse annuelle » et plusieurs « Points presse sur site » par an, sont maintenus. Un travail pour structurer une communication de proximité par bassin géographique s'y ajoute. Cette démarche va renforcer les actions menées au niveau régional, en tenant compte des spécificités locales et en utilisant les outils qui ont été développés (guide de communication de proximité diffusé en avril 1997, site internet inauguré en octobre 1998).

\* \*

\*

Les conclusions générales de cette journée ont été dressées par Claude FRANTZEN, Inspecteur Général pour la Sûreté Nucléaire à l'EDF et Président de l'Institut Européen de Cindyniques

- 2 – Promouvoir, pour les journalistes, la propriété de leurs articles ainsi que de leurs titres.
- 3 - Etre scientifiquement rigoureux, en précisant si nécessaire les limites de validité de telle ou telle affirmation.
- 4 - Rénover complètement « la communication qui tue la communication », ce qui suppose entre autre :
  - . de se montrer tel que l'on est tous les jours
  - . de dire oui au « médiatraining »
  - . de généraliser le « Guide de l'enquête ».
- 5 - Développer des lieux de référence de méthode.
- 6 - Ne pas laisser aux médias le monopole du champ public.
- 7 - Promouvoir une approche des risques à la fois globale, systémique et transverse. C'est l'un des buts de l'Institut Européen de Cindyniques (I.E.C.).